

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2014

ARTISANAT, COMMERCE ET TRÈS PETITES ENTREPRISES - (N° 1966)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
M. Verdier
-----**ARTICLE 12 TER**

À l'alinéa 18, substituer à la première occurrence des mots :

« à l'avant-dernier »

les mots :

« au quatrième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec les alinéas 23 à 25 du même article, qui modifient l'article L. 635-1 du code de la sécurité sociale.